

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 mai 2018

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, M. BLANCHARD, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE, V. PICARD, M. TEISSIERE, conseillers municipaux.

Absente excusée : T.MOLENDI

Procurations : S. ROUVIERE à V.PICARD ; C.RIBIERE à M. BLANCHARD

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Le maire explique à l'assemblée que les visites médicales du personnel communal sont assurées par le Centre de Gestion de la fonction publique du Gard (CDG30), et que, devant la pénurie de médecins sur le plan national et la nécessité de réévaluer les tarifs forfaitaires, le conseil d'administration du Centre de Gestion a voté une augmentation de 5 euros pour le paiement de la visite à compter du 1^{er} juillet 2018 : la visite est maintenant tarifée à 55 euros. Ceci entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nouvelle convention du Centre de Gestion et autorise le maire à la signer.

PROJET REGIONAL DE SANTE

Lors de la précédente assemblée, le conseil municipal avait repoussé sa décision au motif qu'il n'avait pas pu suffisamment étudier le contenu dense de ce projet. L'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) dans le cadre du projet régional de santé, demandant aux collectivités de lui faire part de leur avis avant la fin mai, Mireille TEISSIERE, après l'avoir étudié, explique à l'assemblée les principales orientations de ce projet.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir débattu sur les propositions, approuvent à la majorité de 12 voix pour et 1 contre, tout en regrettant le constat d'une grande disparité des offres de soins, et déclarent être favorables au développement des maisons de santé et de la télémédecine.

PARC NATUREL REGIONAL

Le maire explique à l'assemblée que deux structures proposent de porter le projet de Parc Naturel Régional et de créer une association de préfiguration composée à 30 % par la Région, 30% par le Département, 30% par le bloc communal (80 communes) et 10% par les membres associés (associations ...).

Les deux structures sont : Le PETR Uzège Pont du Gard et le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les 2 propositions. Toutefois, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de Parc Naturel, craignant des contraintes supplémentaires et un coût important de gestion.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE

Le maire explique à l'assemblée la proposition du SMEG.

Contexte : Depuis l'ouverture des marchés de l'énergie et la disparition des tarifs réglementés de vente, les collectivités doivent s'organiser en matière d'achat public afin de maîtriser les dépenses en électricité.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) propose aux communes détenant des points de livraison C2, C3 et C4 (Ex tarif jaune et vert) de mutualiser l'achat d'énergie en vue d'obtenir des tarifs plus intéressants.

La commune de Saint Laurent détient un point de livraison C2 au groupe salle polyvalente / écoles.

Pour ce faire, le SMEG s'est associé à Hérault Energie pour constituer le groupement de commandes. Une contribution est demandée aux communes en fonction du volume de consommation globale annuelle de référence : 75 euros si > 100 MWh.

Nota : Notre contrat actuel de fourniture d'électricité arrive à échéance le 31 octobre 2018 (contrat de 3 ans renouvelable), la résiliation du contrat actuel entraîne une indemnité de 68 euros.

La consommation d'avril 2014 à mars 2015 s'est établie à 56 MWh. L'installation de la climatisation dans la salle polyvalente et le groupe solaire ont permis de diviser par 2 la facture énergétique (Comparaison hiver 2017/hiver 2018 : consommation prévisionnelle entre 25 et 30 MWh).

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, compte tenu de la moindre importance de cette consommation, renonce à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Maison de santé pluri professionnelle : le maire fait le point sur l'avancement du dossier, qui a reçu un premier avis favorable avec prescriptions, le 7 avril dernier.

En résumé, le projet de santé doit être affiné par les professionnels de santé de l'association, il devra être ensuite déposé fin août auprès de l'ARS pour un nouvel avis. La commission doit se réunir début septembre prochain.

Inauguration de la stèle le 19 mai : le maire explique le déroulement de cette cérémonie, prévue le 19 mai à 11h00, en présence d'une délégation d'anciens combattants.